Approvisionnements d'énergie-Loi

A cet égard, je me demande pourquoi en pareil moment, le gouvernement ne peut comprendre que notre système fédéral repose sur la collaboration et la consultation plutôt que sur la confrontation. S'il est une chose bien claire pour moi, pour tous les députés et pour les Canadiens, c'est la facon dont le gouvernement s'est lancé dans cette affaire très importante sans tenir compte des exigences des provinces, sans tenir compte de notre constitution, si je puis l'appeler ainsi, ni des droits conférés aux provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ils estiment que leurs ressources sont tellement importantes qu'ils essaient par tous les moyens de battre le gouvernement. Lorsqu'on aborde une question de cette taille dans un esprit de confrontation plutôt que de consultation, il me semble normal que les gouvernements provinciaux fassent part à la Chambre de leurs inquiétudes et de la façon dont ils vont régler ce grave problème.

Après avoir lu le préambule du bill-j'ignore s'il s'agit du préambule mais que les personnes plus compétentes me corrigent si je me trompe-je suis d'avis qu'une obligation très sérieuse incombe au ministre car il lui faut indiquer à la Chambre quelle est la gravité de la crise que nous traversons dans la mesure où il peut nous le dévoiler. J'ai cherché une indication de ce genre dans son discours. Je ne l'ai pas lu dans sa totalité mais j'ai parcouru certaines des déclarations du ministre consignées au hansard. J'aimerais répéter ce qu'il avait à nous dire lorsqu'il s'est agi d'informer la Chambre du climat entourant cet état d'urgence ou, comme nous-mêmes et d'autres l'avons appelé. cette crise. Je veux parler de la page 8442 du hansard du 5 décembre où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) annonce la création d'un comité consultatif technique de l'offre et de la demande de pétrole. Il ajoute ensuite:

Ce comité, composé de cadres supérieurs de sociétés pétrolières et de divers ministères du gouvernement, a continué à tenir des réunions chaque semaine.

C'est le passage suivant qui m'inquiète le plus.

Les recommandations préparées par ce comité font constamment l'objet de révisions et de remaniements. Il en ressort clairement qu'on doit s'attendre à des pénuries de distillats moyens et d'huiles lourdes dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et dans une certaine mesure en Ontario. Il pourrait y avoir également pénurie de ces produits à certains endroits de la Colombie-Britannique.

(2150)

J'aimerais savoir si cette dernière possibilité signifie que nous devrions étudier ce qu'on pourrait appeler une urgence nationale?

J'aimerais à nouveau citer un passage de l'exposé du ministre dans lequel il déclare que l'Ontario se rend compte des difficultés qui pourraient surgir. Comme en fait foi la page 8445, d'après le ministre, M. McKeough aurait dit:

Autrement dit, les Canadiens ne peuvent espérer échapper aux effets de l'embargo mis par le Moyen-Orient sur le pétrole à destination des États-Unis. Il est donc plus que probable qu'il y ait [M. Alexander.]

au Canada une pénurie d'essence et de fuel. L'Ontario doit également accepter sa part du fardeau.

Est-ce cela l'urgence nationale dont parle le ministre? Je me permettrai de citer de nouveau une partie de sa déclaration, que l'on trouve à la page 8445 du hansard. Les paroles suivantes lui sont attribuées:

C'est une question d'opinion. En ce qui concerne l'opinion des autres gouvernements provinciaux, je me reporte aux commentaires du ministre québécois des Transports qu'on peut lire dans *La Presse* du 30 novembre dernier. Il dit qu'à son avis, des restrictions volontaires ne conviendraient pas pour protéger le marché québécois. Je cite ces commentaires dans *La Presse*.

«Ces restrictions volontaires, a-t-il expliqué, seront inefficaces pour nous protéger contre une pénurie éventuelle.»

Je prétends que la pénurie dont parle le ministre n'est qu'une possibilité. Devons-nous, de ce côté-ci de la Chambre, supposer qu'il y a urgence nationale parce que le ministre a parlé de certaines possibilités? Je pense que non, bien sûr. On nous reproche cette attitude et on dit que nous allons à l'encontre de l'intérêt national.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je vous dirai une chose que j'ai apprise depuis mon arrivée à la Chambre, depuis que la loi d'urgence sur les mesures de guerre a été proclamée; je ne laisserai jamais ce gouvernement ou tout autre faire avaler une mesure à la Chambre sans nous dire sur quels faits elle se fonde. On doit nous donner les faits afin que nous puissions décider s'il est nécessaire que le gouvernement agisse de la sorte. On s'est moqué de nous une fois, mais pas deux fois. Le gouvernement devra nous fournir la preuve qu'il lui faut ces pouvoirs.

J'ai l'impression que le bill à l'étude ne plaît pas aux néo-démocrates mais qu'ils croient devoir en accélérer l'adoption pour appuyer le gouvernement minoritaire. Nous avons le droit, selon moi, d'exiger du gouvernement des preuves de la nécessité de ces mesures extraordinaires. Je doute, monsieur l'Orateur, que nous ayons l'occasion de nous prononcer sur cette mesure ce soir, mais je le répète, notre parti appréhende la prise, par le gouvernement fédéral, de pouvoirs qui ont de tout temps appartenu aux provinces. Le gouvernement fédéral va rencontrer des représentants des provinces les 21 et 22 janvier, et j'espère que ces entretiens permettront d'aplanir ces difficultés.

Je vois que le ministre me regarde et je suppose que c'est parce que d'autres députés ont parlé de la nécessité de consulter les autorités provinciales. Je vois également un député qui occupe une des banquettes ministérielles, bien que je ne croie pas qu'il siège jamais là de plein droit, et qui conteste la justesse de mes reproches au gouvernement de la Saskatchewan pour avoir imposé une taxe provinciale sur le pétrole brut exporté de cette province. Le bill propose d'accorder à cet office de cinq membres des pouvoirs extraordinaires et le droit de déléguer ses pouvoirs à un organisme. Je déclare, au nom des Canadiens, que nous ne devons pas céder nos droits de parlementaires à un office de cinq membres qui pourrait court-circuiter le gouverneur en conseil, l'influencer et enlever toute force à ses pouvoirs.